

31410
 Code INSEE

Commune de PECHBONNIEU
 Budget C.C.A.S.

2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration
 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 1
 Nombre de membres présents : 1
 Nombre de membres exprimés : 1
 VOTES :
 Pour : 1 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)
	17,20
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-0,40
C Résultat à affecter	
= A. + B. (hors restes à réaliser)	16,80
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	(précédé de + ou -)
D 001 (si déficit)	35 719,81
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	(précédé du signe + ou -)
Besoin de financement	0,00
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	16,80
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	16,80
DEFICIT REPORTÉ D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le La Présidente, compte tenu de la transmission , le et de la publication le

